

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 401-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 386-21 RMU 2021 AFIN D'AJOUTER UNE INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE CHEMIN TOUR-DU-LAC SUD

Le projet de règlement concerne l'ajout d'une interdiction de stationnement sur le chemin du Tour-du-Lac Sud, entre les adresses civiques 2009 à 2037.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 16 mai 2022, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 19 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de mai 2022.

Vincent Rolland, directeur général et greffier